

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4961

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Marcel Mérieux et appartenant à l'Opac du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de l'avenue Marcel Mérieux à Saint Genis les Ollières, une parcelle de terrain d'une superficie totale de 700 mètres carrés, libre de toute occupation ou location, appartenant à l'Opac du Rhône.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, le propriétaire céderait le bien en cause à titre gratuit ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Marcel Mérieux à Saint Genis les Ollières et appartenant à l'Opac du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1066 le 10 janvier 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2007,

- et en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 1 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,